

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC

Suspension

COMMERCIAL (AGRICOLE)

**EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS L'INTÉRIEUR
(Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) EN COLOMBIE-BRITANNIQUE
SEULEMENT**

L'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC est un herbicide sélectif pour la suppression ou répression en post-émergence des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris le gaillet gratteron, la renouée liseron et la stellaire moyenne dans le blé de printemps (y compris le blé dur), l'orge de printemps et l'avoine (mélanges en cuve seulement).

PRINCIPE ACTIF: Florasulam 50 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02 % à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION **31252**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT D'UTILISER

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX

ATTENTION



POISON

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148

CONTENU NET : 0,8 L à vrac

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

MISES EN GARDE

- **PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX**
- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application en cabine fermée.
- **NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- **Après l'épandage ou à la fin de la journée** : Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail et les remiser et les laver séparément de la lessive domestique, avec du détergent et de l'eau chaude, avant de les remettre.
- Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Traiter selon les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas expédier ni entreposer avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.
- Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. L'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC gèle à -10°C. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant de l'utiliser. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Ne pas contaminer la nourriture pour les humains et les aliments pour animaux ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer les déchets.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants réutilisables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

PMRA Approved Label – M.A.
2023-2424 2024-10-29

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*

SPITFIRE^{md} est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	----------	-----------

Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC

Suspension

COMMERCIAL (AGRICOLE)

**EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS L'INTÉRIEUR
(Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) EN COLOMBIE-BRITANNIQUE
SEULEMENT**

L'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC est un herbicide sélectif pour la suppression ou répression en post-émergence des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris le gaillet gratteron, la renouée liseron et la stellaire moyenne dans le blé de printemps (y compris le blé dur), l'orge de printemps et l'avoine (mélanges en cuve seulement).

PRINCIPE ACTIF: Florasulam 50 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02 % à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION **31252**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT D'UTILISER

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX

ATTENTION



POISON

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

MISES EN GARDE

- **PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX**
- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application en cabine fermée.
- **NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- **Après l'épandage ou à la fin de la journée** : Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail et les remiser et les laver séparément de la lessive domestique, avec du détergent et de l'eau chaude, avant de les remettre.
- Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Traiter selon les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas expédier ni entreposer avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.
- Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. L'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC gèle à -10°C. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant de l'utiliser. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Ne pas contaminer la nourriture pour les humains et les aliments pour animaux ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer les déchets.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants réutilisables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC est un herbicide sélectif pour la suppression ou la répression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la stellaire, la renouée liseron et le gaillet gratteron dans le blé de printemps (y compris le blé dur), l'orge de printemps et l'avoine (mélanges en cuve seulement), non contre-ensemencés de légumineuses. L'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC est mélangé avec de l'eau et appliqué en pulvérisation générale uniforme. Il est non corrosif, ininflammable et non volatil.

L'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC doit être appliqué tôt après la levée, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles en croissance active. La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de l'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC en maximisant son absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour obtenir les meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de l'étiquette pour connaître toutes les directives d'utilisation.

L'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC interrompt rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles. Toutefois, les symptômes typiques de décoloration des mauvaises herbes n'apparaissent parfois que 1 à 2 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

MODE D'ACTION

L'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC inhibe la production de l'enzyme ALS dans les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains acides aminés dont dépend la croissance des plantes. L'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC est un herbicide du Groupe 2.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES À L'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer directement l'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC ou permettre qu'il entre directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soja, les betteraves à sucre, les tournesols, les tomates ou le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer là où la proximité de cultures sensibles (p. ex., le canola et les légumineuses) ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive de pulvérisation. Consulter la section « Mises en garde environnementales » de l'étiquette.

Rotation de culture

Les champs précédemment traités avec l'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC peuvent servir l'année suivante à la culture de l'orge, du canola, des pois, du blé, ou peuvent être laissés en jachère d'été.

Ne pas utiliser plusieurs années successives au même site.

Ce produit peut être lessivé. Éviter toute irrigation excessive.

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Précautions relatives à l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer en utilisant quelque type de système d'irrigation.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Pour réduire la dérive de pulvérisation :

1. Utiliser des buses qui pulvérisent des volumes supérieurs et de plus grosses gouttelettes.
2. Utiliser de faibles pressions (200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de bouillie de pulvérisation.
4. Pulvériser lorsque le vent souffle à 15 km/h ou moins.
5. Les traitements localisés ne doivent être effectués qu'avec une rampe calibrée afin de prévenir la surapplication.

Instructions de nettoyage du pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, bien nettoyer l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres pesticides.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée avec de l'eau propre.
2. Premier rinçage :
 - Rincer l'intérieur du réservoir avec de l'eau propre et remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins un dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe, et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage :
 - Remplir le réservoir d'eau propre.

- Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents nettoyage de réservoirs similaire selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
- Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
- Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit.
- Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
- Enlever les buses et les tamis et les nettoyer séparément avec un agent nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).

4. Troisième rinçage :

- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
- Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de la rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
- Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent de blanchiment chloré. Un tel mélange libère un gaz à odeur de moisi qui peut causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit fermé.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Culture	Méthode d'application	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :		
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat terrestre :
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Toutes les cultures homologuées	Pulvérisateur agricole (gouttelettes moyennes)	1	0	3

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation de plus de 1 m pour ce produit, selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation, en utilisant le calculateur de zones tampons de pulvérisation dans la section Pesticide du site Canada.ca.

HERBICIDE SPITFIRE^{md} 50 SC SEUL

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur) et orge de printemps

Mode d'application

Appliquer 100 mL d'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC par hectare dans au moins 100 L par hectare d'eau. Ajouter Agral^{md} 90 à raison de 0,2 % v/v. Consulter la liste des espèces de mauvaises herbes supprimées à la section « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC seul à raison de 100 mL/ha ». Appliquer sur le blé et l'orge en croissance active à partir du stade de 2 à 6 feuilles. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Période d'application

Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance au stade 2 à 4 feuilles. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, durant, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Seules les mauvaises herbes qui sont levées au moment de l'application seront supprimées. Un feuillage mouillé au moment de l'application réduira le degré de suppression. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC seul à 100 mL/ha

Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
Renouée liseron Canola sponané ¹ Stellaire moyenne Gaillet gratteron Bourse-à-pasteur Renouée Tabouret des champs Moutarde sauvage	Ortie royale Amarante à racine rouge Laiteron annuel Laiteron vivace ²

¹y compris les variétés de canola résistant aux herbicides, à l'exception du canola Clearfield.

² Les applications faites à des stades foliaires avancés réduiront l'efficacité du produit.

Instructions de mélange

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
2. Mettre le système d'agitation en marche dans le réservoir.
3. Ajouter la quantité appropriée d'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC.
4. Remplir le réservoir avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.
5. Ajouter Agral^{md} 90 comme dernier ingrédient à raison de 0,2 % v/v (2 L par 1000 L de volume de pulvérisation).
6. Suivre les directives et précautions indiquées plus haut relativement au pulvérisateur, surtout en ce qui concerne l'application à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Intervalles avant la récolte ou le pâturage

Le bétail peut paître dans les cultures traitées 7 jours après l'application. Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN CUVE :

HERBICIDE SPITFIRE^{md} 50 SC + HERBICIDE MCPA LV 500

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur), orge de printemps et avoine

Mode d'application

Pour supprimer un large spectre de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC à raison de 100 mL/ha, mélangé en cuve avec l'Herbicide MCPA LV 500 à

raison de 0,70 L/ha (350 g m.a./ha) dans 100 L d'eau par hectare. Appliquer sur le blé, l'orge et l'avoine en croissance active, entre les stades 2 à 6 feuilles. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes qui sont levées au moment de l'application seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le mélange en cuve Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC + Herbicide MCPA LV 500

Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
Renouée liseron Bardane ¹ Canola sponané ² Stellaire moyenne Gaillet gratteron Sagesse-des-chirurgiens (rosettes de printemps seulement) Ortie royale ³ Kochia à balais ¹ Chénopode blanc Neslie paniculée Amarante à racine rouge ³ Laitue scariolle ¹ Petite herbe à poux Bourse-à-pasteur Renouée Tabouret des champs Tournesol annuel ¹ Moutarde sauvage Ansérine de Russie ¹	Pissenlit (semis et rosettes hivernantes de moins de 15 cm) Plantain (parties aériennes) Laiteron vivace Laiteron annuel Érodium cicutaire ³ Chardon des champs ³

¹ Jusqu'au stade 4 feuilles

² Y compris les variétés de canola résistant aux herbicides

³ On peut obtenir une suppression optimale en ajoutant 140 mL/ha (70 g m.a./ha) d'Herbicide MCPA LV 500

Instructions de mélange

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
2. Mettre le système d'agitation en marche dans le réservoir.
3. Ajouter la quantité appropriée d'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC.
4. Ajouter la quantité appropriée d'Herbicide MCPA LV 500 et continuer d'agiter.
5. Remplir le réservoir avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.
6. Suivre les directives et précautions indiquées plus haut relativement au pulvérisateur, surtout en ce qui concerne l'application à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note : Ne pas ajouter d'agent tensio-actif à ce mélange en cuve.

**Intervalles avant la récolte ou le pâturage
(Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC + Herbicide MCPA LV 500)**

1. Ne pas couper la culture traitée pour le foin ni permettre le pâturage dans la culture traitée dans les 7 jours après l'application.
2. Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN CUVE :

HERBICIDE SPITFIRE^{md} 50 SC + HERBICIDE CURTAIL^{mc} M

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur), orge de printemps et avoine

Mode d'application

Pour supprimer un large spectre de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, plus le chardon des champs et le laiteron vivace, appliquer l'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC à raison de 100 mL/ha, mélangé en cuve avec 1,5 L/ha d'Herbicide Curtail^{mc} M dans 100 L d'eau par hectare. Appliquer sur le blé, l'orge et l'avoine en croissance active, entre les stades 2 à 6 feuilles. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes qui sont levées au moment de l'application seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le mélange en cuve Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC + Herbicide Curtail^{mc} M

Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
Renouée liseron Canola sponané ¹ Stellaire moyenne Gaillet gratteron Laiteron vivace (partes aériennes seulement) ² Laiteron annuel Sagesse-des-chirurgiens (rosettes de printemps seulement) Ortie royale Chénopode blanc Moutarde sauvage Amarante à racine rouge Bourse-à-pasteur Tabouret des champs Érodium cicutaire Chardon de champs	Pissenlit (rosettes ayant hiverné) Plantain (parties aériennes)

¹Y compris les variétés de canola résistant aux herbicides

² Suppression non observée pendant au moins 40 jours suivant le traitement.

Instructions de mélange

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
2. Mettre le système d'agitation en marche dans le réservoir.
3. Ajouter la quantité appropriée d'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC.
4. Ajouter la quantité appropriée d'Herbicide Curtail^{mc} M et continuer d'agiter.
5. Remplir le réservoir avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.

6. Suivre les directives et précautions indiquées plus haut relativement au pulvérisateur, surtout en ce qui concerne l'application à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note : Ne pas ajouter d'agent tensio-actif à ce mélange en cuve.

Intervalles avant la récolte ou le pâturage

(Herbicide SPITFIRE 50^{md} SC + Herbicide Curtail^{mc} M)

1. Ne pas couper la culture traitée pour le foin ni permettre le pâturage dans la culture traitée dans les 7 jours après l'application.
2. Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN CUVE :

HERBICIDE SPITFIRE^{md} 50 SC + HERBICIDE 2,4-D LV 600

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur)

Mode d'application

Pour supprimer un large spectre de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC à raison de 100 mL/ha, mélangé en cuve avec l'Herbicide 2,4-D LV 600 à raison de 1,0 L/ha. Appliquer lorsque le blé est entre les stades 3 feuilles ouvertes à 6 feuilles. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes qui sont levées au moment de l'application seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur les plantules de mauvaises herbes.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le mélange en cuve Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC + Herbicide 2,4-D LV 600

Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
Bardanette épineuse Bardane Sarrasin de Tartarie Renouée liseron Canola sponané ¹ Stellaire moyenne Gailllet gratteron Laiteron annuel Lampourde glouteron Pissenlit (semis et rosettes hivernantes) Sagesse-des-chirurgiens Kochia à balais ² Renouée persicaire Chénopode blanc Neslie paniculée Moutarde sauvage Amarante à racine rouge Plantain Laitue scariole	Ortie royale Laiteron vivace (suppression des parties aériennes) Chardon des champs (suppression des parties aériennes)

Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
Petite herbe à poux Bourse-à-pasteur Renouée Tabouret des champs Tournesol annuel Ansérine de Russie Vesce Radis sauvage	

¹Y compris les variétés de canola résistant aux herbicides

² Jusqu'à 5 cm de hauteur

Instructions de mélange

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
2. Mettre le système d'agitation en marche dans le réservoir.
3. Ajouter la quantité appropriée d'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC.
4. Ajouter l'Herbicide 2,4-D LV 600 et continuer d'agiter.
5. Remplir le réservoir avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.
6. Suivre les directives et précautions indiquées plus haut relativement au pulvérisateur, surtout en ce qui concerne l'application à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Intervalle avant la récolte ou le pâturage

(Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC + Herbicide 2,4-D LV 600)

1. Ne pas permettre au bétail laitier en lactation de brouter dans les champs dans les 7 jours après l'application.
2. Ne pas récolter le fourrage ni couper le foin dans les 30 jours après l'application.
3. Retirer les animaux à viande des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.
4. Ne pas récolter la culture à maturité traitée dans les 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN CUVE :

HERBICIDE SPITFIRE^{md} 50 SC + GLYPHOSATE PRÉSENT SOUS FORME DE SEL D'ISOPROPYLAMINE OU DE SEL DE DIMÉTHYLAMINE

Cultures homologuées

Orge de printemps, avoine, blé de printemps (y compris le blé dur)

Mode d'application

L'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC peut être mélangé en cuve avec du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de diméthylamine pour supprimer le canola spontané tolérant au glyphosate, la renouée liseron (jusqu'à 5 feuilles) et les parties aériennes du pissenlit (jusqu'au stade 6 feuilles), ainsi que les mauvaises herbes indiquées supprimées par l'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC ou le glyphosate.

Appliquer l'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC à raison de 100 mL/ha avec le glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de diméthylamine) à raison de 450 g m.a./ha dans 100 L d'eau par hectare.

Période d'application

Appliquer au printemps avant de semer l'orge, l'avoine et le blé, ou en tant que traitement initial de jachère d'été, ou à l'automne, avant de semer l'orge, l'avoine et le blé du printemps suivant. Pour la suppression annuelle des mauvaises herbes à l'automne, seules les mauvaises herbes au stade de croissance indiqué sur l'étiquette seront supprimées. Une forte gelée avant l'application à l'automne peut diminuer la suppression.

Ne pas utiliser sur le même site deux années de suite.

Ne faire qu'un seul des traitements suivants sur le même site dans une même année : mélange en cuve de l'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC et de glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de diméthylamine, avant le semis ou pour le traitement initial de jachères d'été), ou tout herbicide de post-émergence contenant du florasulam (Mélange en cuve herbicide Spectrum^{mc}).

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide SPITFIRE^{md} 50 SC et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le SPITFIRE^{md} 50 SC ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec FMC Canada Ltd au 1-833-362-7722.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SPITFIRE^{md} est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée
Curtail^{mc}, Frontline^{mc} et Spectrum^{mc} sont des marques de commerce de Corteva Agriscience Canada Company

Assert^{md} est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

Everest^{md} est une marque déposée de Bayer Corp., utilisée sous licence par Bayer Inc.
Solupak^{md} est une marque déposée de Bayer Inc.